

2026/17



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE
RAMBOUILLET
COMMUNE DU
PERRY-EN-YVELINES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026- 17

Séance du dimanche 22 mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :

29

Présents :

27

Nombre de suffrages :

29

Date de convocation

17/03/2026

Date d'affichage

17/03/2026

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

23/03/2026

et publication du :

23.03/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX de KEATING Geoffroy.

Etaient présents :

Mme LE MINDU Isabelle, M. PONT Damien, Mme GABIOU Carole, M. PAQUET Frédéric, Mme THOMAS Micheline, M. BONDON Pierre, Mme DELPECH Solange, M. BARON Jean-Louis, Mme AUGER Nadia, M. DÉSERT Thomas, Mme SABLIER Laurence, M. SPAGNOLO Vincent, Mme CLÉMENT Elisabeth, M. BASTIÈRE Paul, Mme LAHITTE Chantal, M. CHAIGNON Jean Michel, Mme GROSSE Marie-France, Mme ALBA Mireille, M. LE HÉNANFF Jean-Paul, Mme SCHOULZ Anne-Laure, M. DOUVILLE Bertrand, Mme ANSEL Nathalie, M. DOUAI Gabriel, Mme LAMBRON Sophie, M. BAJAUD Alexandre, M. LE BIHANIC Gérard, M. VERVIN Gaëtan

Procuration(s) :

M. PAQUET Frédéric donne pouvoir à M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. GUARDIOLA Damien donne pouvoir à M. PONT Damien

Etaient absents :

Etaient excusés

M. PAQUET Frédéric, M. GUARDIOLA Damien

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. DOUAI Gabriel

Objet : Affaires générales - Election du Maire

Les membres du conseil municipal de la commune du Perray-en-Yvelines se seront réunis dans la Salle des Fêtes de la Mare au Loup, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2121.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur BASTIERE Paul, doyen d'âge.

Ville du Perray-en-Yvelines

Hôtel de ville . Place la Mairie . 78610 Le Perray-en-Yvelines

01.30.46.31.24 - mairie@leperray.fr - www.leperray.fr

REÇU EN PREFECTURE

Le 23/03/2026

Application agréée E. legalite.com

99_DE-078-2178 04563-2026 0323-202617-DE

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur DOUAL Gabriel.

CONSIDERANT les résultats des élections municipales en date du 15 mars 2026,

Monsieur BASTIERE Paul après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire,

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- Nombre de bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- Candidat 1 – M. BAX de KEATING Geoffroy : 27 voix

M. BAX de KEATING Geoffroy ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Pour extrait certifié conforme.
Fait au Perray-en-Yvelines
Le 23 mars 2026

Le Maire,

Geoffroy BAX de KEATING